

## Règlement Intérieur des Centres de Loisirs Été 2010

*Les centres de loisirs intercommunaux fonctionneront du lundi 5 juillet au vendredi 20 août 2010.*

*Sur le mois de juillet trois centres sont ouverts : Boquého, Plélo, Plouagat.*

*Sur le mois d'août un centre : Lanrodec.*

*Les centres de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 9 ans. Ils sont ouverts de 9h à 17h30*

### 1. Inscriptions :

Les inscriptions se font dans les mairies. Elles ne pourront se faire qu'avec les pièces nécessaires à savoir :

- la fiche sanitaire de liaison,

Pour leur prise en compte lors de la facturation, remettre également en mairie lors de l'inscription les bons CAF ou MSA.

### 2. Transport :

Un service de transport est organisé sur chaque commune. Ce service est gratuit. Si vous souhaitez en bénéficier, il est impératif de le préciser sur la fiche d'inscription.

### 3. Garderie :

Un service de garderie est mis en place le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30, toute demi-heure entamée sera facturée.

### 4 – Tarifs 2010 :

Intitulé	Tarif
Journée résident	13.01 €
Journée non-résident	20.91 €
Heure de garderie	1.20 €
½ heure de garderie	0.63 €

### 5 - Réduction :

A partir du deuxième enfant, une réduction de 25 % sera accordée sur le prix de journée (hors garderie). Cette réduction sera de 50 % à partir du troisième enfant. Les réductions seront directement prises en compte lors de la facturation. La participation d'un enfant sur un autre centre de loisirs du territoire de la CdC sera prise en compte si elle est signalée sur la fiche d'inscription (sauf pour les camps 10/13 ans de l' AISLC).

### 6 - Divers :

Les absences seront décomptées à partir de 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical. La facture du centre de loisirs est à payer à la Communauté de Communes et les chèques seront à libeller à l'ordre du Trésor Public. Les Bons CAF et MSA seront déductibles du montant total à payer.

### Il est impératif de fournir une autorisation au Directeur du centre dans les cas suivants :

- ✚ Si une autre personne que vous vient chercher l'enfant : précisez le nom,
- ✚ Si l'enfant ne prend pas le car un jour de manière exceptionnelle (aller ou retour),
- ✚ Si l'enfant de plus de 6 ans est autorisé à rentrer seul le soir.